



**PYRÉNÉES-
ATLANTIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°64-2022-141

PUBLIÉ LE 23 JUIN 2022

Sommaire

Direction Départementale des Finances Publiques des Pyrénées-Atlantiques /

64-2022-06-22-00008 - Arrêté relatif au régime d'ouverture au public des services de la Direction départementale des Finances Publiques des Pyrénées Atlantiques modifié le 22 juin 2022 - Trésorerie d'Anglet-Adour-Océan (2 pages)

Page 3

Direction Départementale des Finances
Publiques des Pyrénées-Atlantiques

64-2022-06-22-00008

Arrêté relatif au régime d'ouverture au public
des services de la Direction départementale des
Finances Publiques des Pyrénées Atlantiques
modifié le 22 juin 2022 - Trésorerie
d'Anglet-Adour-Océan



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

8 Place d'Espagne
64019 PAU Cedex 9

Arrêté relatif au régime d'ouverture au public

des services de la Direction Départementale des Finances Publiques des Pyrénées Atlantiques

Le Directeur Départemental des Finances Publiques des Pyrénées Atlantiques

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté n°2016-10-20-008 du 20 octobre 2016 relatif au régime d'ouverture au public des services de la Direction Départementale des Finances Publiques des Pyrénées-Atlantiques ;

Vu l'arrêté préfectoral n°64-2020-06-03-008 du 4 juin 2020 (publié au recueil des actes administratifs n°64-2020-068 du 4 juin 2020) portant délégation de signature en matière d'ouverture ou de fermeture exceptionnelle des services déconcentrés de la direction départementale des finances publiques des Pyrénées-Atlantiques ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

À compter du **1^{er} juillet 2022**, les horaires d'ouverture au public de la **trésorerie d'Anglet-Adour-Océan** sont modifiés ainsi qu'il suit :

	Horaires Matin	Horaires Après-midi
Lundi	9h-12h	Fermé
Mardi	9h-12h	Fermé
Mercredi	9h-12h	Fermé
Jeudi	9h-12h	Fermé
Vendredi	Fermé	Fermé

Les accueils sur rendez-vous seront toutefois ouverts les après-midi pour traiter des situations les plus critiques ou urgentes.

Article 2 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux des services visés à l'article 1er.

Fait à Pau, le 22 juin 2022

Par délégation du Préfet,
Le directeur départemental des finances publiques des Pyrénées Atlantiques

Jean-François ODRU